

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 SG 4 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'élaboration du schéma directeur énergétique métropolitain.

M. Dan LERT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5219-1 ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le plan climat air énergie métropolitain adopté par le conseil métropolitain le 12 novembre 2018 ;

Vu le plan climat air énergie territorial adopté par le conseil de Paris le 22 mars 2018 ;

Vu la délibération CM2019/06/21/15 du conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative au lancement de l'élaboration du schéma directeur énergétique de la Métropole du Grand Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021, par lequel la Maire de Paris propose de signer une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'élaboration du schéma directeur énergétique métropolitain ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT, au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire est autorisée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'élaboration du schéma directeur énergétique métropolitain.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO